JEUX DIVERS

BOULES. — **Tournoi de la Ville** : Résultats du dimanche 11 à la Fédération des Sociétés de Boules de Tourcoing :

La Boule d'Argent (Cdt Delaplace) bat Joyeux Drilles (Vandenbulcke) par 14 à 7.
St-François (Cdt Delannoy) bat Favorel (Cdt Dutilleul), par 13 à 9.
Rue de Roncq (Cdt Garemincq) bat Winoc Choquel (Cdt Noël) par 24 à 5.
Ville de Toul (Cdt Deschamps) bat Saint-Martin (Cdt Lefebvre) par 11 à 9.

FLECHETTES. — Parti 21-41 samedi 17 à 19 h. entre Robert Verbeck et Lucien Villeayn, au café Lucien, 477, rue des Trois-Pierres (Bureau douanes).

JEU DE DÉS. — **Poilus d'Orient** : Un grand jeu de dés (hauts points et bas points) sera joué samedi 17, à 14 h., et dimanche 18, à partir de 9 h. et finira à 21 h. dans plusieurs de cafés de la Ville, au bénéfice de la Caisse de secours du groupe. — Le jeu est doté est de 900 fr. de prix en nature. Les prix du billet est de 0.50. Le rebattage aura lieu dimanche 25 au siège des Poilus d'Orient, café Gaston Crétin, 3, Grand Place, à 10 h.

Le Commission insiste auprès pour le placement des carnets qu'ils trouveront au siège.

PARTIS POLITIQUES

PARTI RÉPUBLICAIN, RADICAL ET RADICAL-SOCIALISTE. — Permanence hebdomadaire ce soir mercredi de 18 h. 30 à 20 h. au café de l'Industrie, 2, Place Victor-Hassebroucq.

P. S. F. — **L'Association Jean Mermoz** informe que les adhésions pour l'Arbre de Noël seront closes le 15 décembre au soir et qu'à partir de cette date, aucune inscription ne sera admise.

ETAT CIVIL

Naissances. — Danielle Lasseron, rue Nationale, 138 ; Jeannine Duforest, rue Nationale, 138 ; Yvonne Lecluse, rue Nationale, 138 ; Agnès Lecompte, rue des Prions, 305 ; Clément Vanneste, rue Lamartine, app. 270.

Publications. — Clotaire Leroy, journalier, ru du Pont-de-Neuville, 118, et Léonie Lefebvre, bambrocheuse à Neuville-en-Ferrain ; Albert Delescluse, bonnetier, place du Maréchal-Foch, 20, et Solange Duhaâle, à Roubaix ; Henri Prévost, rattacheur, rue Albert-Calmette, 60, et Herminie D'Halluin, couturière à Roncq ; Robert Coequyt, trieur de laines, rue Houchard, 44, et Denise Ghislain, peseuse rue Jules-Guesde, 14.

Décès. — Anatole Drijenko, 70 ans, rue de Elfort, 57 ; Germaine Transier, 27 ans, s.., épouse Godderfroy, rue des Ursulines, 46 ; Paul Bregetzer, 33 ans, tailleur de pierre, rue de l'Yser, 332 ; Victor Fruleux, 52 ans, facteur des postes, chemin Denis-Papin, 350 ; Auguste Delepianque, 85 ans, s.p., s.p., rue d'Havré, 8 ; Léonie Deleplanque, 71 ans, s.p., veuve Delcourt, avenue La Fayette, 7.

FUNÉRAILLES

On nous prie d'annoncer la mort de

Monsieur Alphonse GHESQUIER

Médaillé du travail
de la Maison Dassonville-Duhar
Ancien Cambattant
Epoux de Dame Marie DUFOREST

pieusement décédé à Tourcoing le 12 décembre dans sa 56me année. Ses funérailles auront lieu le **jeudi 15 décembre, à huit heures quinze**, en l'Eglise Saint-Joseph (Croix-Rouge). Assemblée à la maison mortuaire, 39, rue Saint-Joseph, à 8 heures.

De la part de : Mme Alphonse GHESQUIER, son épouse ; Dame Germaine GHESQUIER, en religion, Sœur Sainte-Marie de la Visitation à Tournai ; M. et Mme Maurice TREMMERIE-GHESQUIER et leurs enfants ; M. et Mme Raymond FOURNIER-GHESQUIER et leurs enfants, ses enfants, petits-enfants ; et de toute la famille.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Vous êtes prié d'assister aux **Funérailles Civiles** de

Madame Georges GODDEFROY

Née Germaine TRANSIER

décédée à Tourcoing, le 12 décembre 1938, dans sa 28me année, lesquelles auront lieu le **jeudi 15 décembre, à 14 heures 45.**

L'assemblée à la maison mortuaire, 58, rue des Flandres, à 14 heures 30.

L'inhumation aura lieu au cimetière du Pont-de-Neuville, où la famille recevra les condoléances.

Le la part de : M. Georges GODDEFROY, son époux ; Mlle Huguette GODDEFROY, sa fille ; M. et Mme Jean-Baptiste HAECK-NUTTENS ; Mme Vve MÉERNOUT-DOHEYN, ses parents ; M. et Mme Albert TRANSIER-DEBELS et leur fils ; M. et Mme Louis GODDEFROY-LEDUC et leurs filles ; M. Maurice GODDEFROY ; M. et Mme Gaston DUTERTE-MEERNOUT et leur fils ; et de toute la famille.

Cet avis tient lieu de faire-part.

HALLUIN

Distinctions honorifiques

Deux fonctionnaires retraités de l'octroi d'Halluin, MM. Emile Everaert et Emile Descamps, viennent de se voir décerner la médaille d'honneur en argent des octrois communaux. Ces deux retraités jouissent de nombreuses sympathies en ville.

M. Emile Descamps est originaire de Linselles où il naquit en 1880. Il entra à l'octroi en 1900. Mobilisé, il fit la guerre successivement aux 165e, 13e et 78e R. I. Démobilisé, il reprit service à l'octroi (abattoir d'Halluin) jusqu'en 1922 et à cette date fut nommé receveur. En 1934 il était admis à faire valoir ses droits à la retraite après 34 ans de bons et loyaux services. M. Emile Descamps est le beau-père de M. Achille Verpoort, agent de police, secrétaire du commissariat.

L'autre médaillé, M. Emile Everaert, originaire de Lezennes, né en 1875, entra comme préposé ambulant en 1910. Il fit son service militaire au 4e régiment de génie qu'il quitta comme sergent. En 1923 il fut nommé recveeur et en 1935 il prenait sa retraite.

Bal de l'Amicale Jean Macé. — Samedi, salle du Foyer de la Paix, à 19 h., aura lieu un grand bal de famille qu'organise au profit des œuvres postscolaires l'Amicale de l'école Jean Macé, rue du Molinel. Le concours du jazz Novelty est assuré. Tirage d'une tombola gratuite. Deux tickets d'un franc seront exigés à l'entrée.

A la Philharmonie. — Ce mercredi, à 19 h. 30, au café des Vieux Amis, dernière répétition générale en vue de l'audition de Ste-Cécile de dimanche.

« Enfants de Jaurès ». — A l'occasion de la remise d'un fanion à ce nouveau groupement et au cours de la soirée qui eut lieu au café « A l'Ancre », quartier Sébastopol, une tombola fut tirée dont voici les numéros gagnants :

194 6 262 246 412 543 465 580 461 127
505 496 484 590 595 483 133 115 308 562

Réclamer les lots chez Wulgsert Marcel, café « A l'Ancre », quartier Sébastopol.

Jeunes filles de France. — Au bal organisé par la J. C. et ce groupement, une tombola a été tiré dont voici les numéros gagnants :

176 326 955 946 583 171 391 56 365 149

Réclamer les lots à M. A. Verhellen.

Amicale des Anciens Militaires Belges d'Halluin. — La commission fait connaître à tous les anciens militaires Belges d'Halluin que le Gouvernement Belge a accepté de patroner l'Amicale d'Halluin et a envoyé au président sa pleine approbation. L'Amicale est également reconnue officiellement par le Gouvernement Français, ce qui est pour elle d'une grande utilité et d'un grand appui.

Pour l'inscription des nouveaux membres, une permanence a lieu tous les samedis au siège, 3, rue Gve Desmettre, à Halluin, café des Vieux Amis.

Pour le timbre antituberculeux. — Au cours de la Fête de Saint-Nicolas, organisée par la Société « Les Anciens Militaires Belges d'Halluin et Environs », une quête faite au profit de l'œuvre du Timbre Antituberculeux a rapporté la somme de 44 frs qui a été versée à la Mairie.

Le comité local pour la vente du Timbre Antituberculeux remercie vivement les généreux donateurs pour leur initiative.

Chiffre d'Affaires. — Les taxes, sur le chiffre d'affaires, d'abatage et autos, seront perçues jeudi de 9 à 11 h. à la Mairie (local habituel).

Groupe Espérantiste. — Ce mercredi à 19 h. à la Mairie, cours gratuit d'Espéranto.

RONCQ

Fanfare du Blanc-Feur. — Ce soir, il aura répétition à 19 h. 30, au Café de l'Etoile.

Le concert de la Philharmonie. — C'est dimanche prochain, que cette excellente société musicale donnera son concert annuel offert gracieusement à ses membres honoraires protecteurs et actifs et à leurs familles.

Cette soirée aura lieu à 17 h au local de la Musique, Café de la Tête d'Or.

Football. — Dimanche, au terrain municipal s'et déroulé, devant une belle galerie de spectateurs, la rencontre Houplines leaders de la Deuxième Division.

Le match fut en tous points intéressant à suivre et très disputé. La partie fut dans l'ensemble bien à l'avantage des Roncquois, le score d'ailleurs : 5 buts à zéro, prouve nettement la belle forme actuelle et la cohésion existant dans l'équipe de l'Etoile, dont tous les équipiers sont à féliciter.

Houplines, malgré ses efforts, ne parvint pas à marquer.

État-civil. — **Naissances** : Joseph Hautekeete, rue Latérale, 23. — Isabelle Deroo, rue Jeanne d'Arc, 13.

Publications. — Lucien Dillies, imprimeur à Linselles, et Marie Delahoutre, s.p. — Henri Prevost, rattacheur à Tourcoing, et Herminie D'Halluin, couturière.

Décès. — Michel Decleene, 3 mois, rue Latérale, 6.

MOUVAUX

Conseil Municipal. — Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie vendredi à 20 heures.

Avis. — Les propriétaires de véhicules et animaux requis, par l'autorité militaire, en raison de la mobilisation de septembre 1938, sont invités à se présenter à la Mairie, guichet 5, avant le 31 décembre.

Paiement de secours. — Le paiement des secours mensuels aura lieu jeudi, aux heures et lieux ci-après :

A 9 h. à la Mairie, allocation aux femmes en couches, et allaitement maternel ; à 14 h. à l'Hospice, paiement de l'allocation aux vieillards, infirmes et incurables.

A 15 h. paiement de l'assistance aux familles nombreuses, pour celles ne touchant pas au Percepteur.

Consultation des Nourrissons. — Jeudi à 15 h. à l'Hospice, pour les mamans présentant leurs enfants à la consultation du docteur Ducoulombier.

BOUSBECQUE

Une famille de la commune compte cinq générations vivantes

Ce cas est assez rare pour que le fait soit signalé. Pourtant le fait existe dans une très honorable famille bousbecquoise qui compte depuis jeudi cinq générations vivantes.

En effet, Mme Hortense Verraest-Deprez, la trisaïeule, est née en 1847 ; sa fille, Mme Marie Desprez-Verraest, est née en 1869 ; sa petite fille, Mme Julienne Delahake-Desprez, en 1891 ; son arrière-petite-fille, Mme Allard-Delahaye, en 1914, et la dernière née, Reine-Marie Allard, le 6 Décembre 1938.

Maison du Peuple. — Voici le résultat de la tombola tirée au cours de la dernière soirée, numéros gagnants : 74 81 78 72 31 98 8 49 89 61 68 77 99 83 57 93 30 85 95.

Le lapin a été gagné par le point 23.

Une prochaine soirée chantante est organisée pour le 31 décembre.

LINSELLES

Un mutilé de guerre se tue en tombant dans l'escalier

Lundi dans la soirée, le facteur des Postes, Fruleux Victor, 53 ans, demeurant rue Victor-Hugo, 16, grand mutilé de guerre, facteur depuis 18 années à Linselles, est tombé dans les escaliers à son domicile, se blessant gravement.

Le docteur Godin appelé aussitôt visita le blessé et ordonna son transfert à la Clinique Cabert à Tourcoing. M. Descamps, Maire et Conseiller Général, qui était sur les lieux, le conduisit à la Clinique où le malheureux devait explrer à 23 h. Ses funérailles auront lieu jeudi à 9 h. à l'Eglise de Linselles.

Classes 1915 - 1917. — La seconde partie de carte aura lieu Dimanche 18 Déc., à 17 h., Hôtel du Grand Logis, Grand' Place.

Les membres qui n'ont pu assister à la partie du 20 Novembre et qui voudraient assister à celle de dimanche prochain, sont priés de se faire inscrire au Grand-Logis, avant samedi 17 ct. Il ne sera pas envoyé de convocation.

NEUVILLE-EN-FERRAIN

Consultation des nourrissons. — A 15 h., à l'école de garçons, rue d'Halluin.

Amicale laïque. — L'Amicale laïque invite tous ses amis à assister nombreux au bal de famille qui est organisé samedi prochain, à 19 h. 30, au profit de ses œuvres scolaires, salle des fêtes, rue de Tourcoing

LILLE

AU TRIBUNAL CORRECTIONNEL

AUDIENCE DU 12 DECEMBRE

La surveillance des usines. — Des gardes mobiles du service le 5 decembre 1938, rue du Marais à Lomme, avaient pour mission de surveiller l'usine Nicolle. Ils aperçurent bientot, apres le passage d'une ouvriere de l'usine, un rassemblement assez compact. S'approchant de ce rassemblement, ils entendirent un homme qui proferait des propos très malhonnêtes à l'adresse des G.R.M.

Appréhendé, cet homme fut secouru par des camarades qui se trouvaient dans la rassemblement. Force resta neanmoins a la police et le perturbateur fut arrêté C'est un sieur Arthur Muller 4ø ans, cantonnier principal à *Lomme*, 32, place Demory, à qui le Tribunal a infligé *2 mois d'emprisonnement.*

— Au cours du même incident, un autre homme, Fernand Facon, 31 ans, manœuvre à *Lomme*, 125, avenue Anne Delavaux, porta un coup de poing à un garde mobile. Du moins c'est ce qui a été consigné dans le procès-verbal et renouvelé à l'audience par la victime. Facon niait avoir porte ce coup de poing Le Tribunal lui a également infligé *2 mois d'emprisonnement*

AGRESSION NOCTURNE

Regagnant son domicile rue Pierre Curie à Hellemmes, le 29 octobre 1938, vers 1 heure du matin une Polonaise, qui empruntait un sentier qui sépare les jardins des habitations de la Compagnie de Fives-Lille, était bousculee et saisie au cou par un individu qu'elle n'avait pas aperçu venir.

Un passant, alerte par les cris de la Polonaise, parvint à dégager celle-ci et a appréhender l'assaillant : Louis Vermeersch, 21 ans, traceur en charpente, domicilié à *Hellemmes*, 79, rue du Docteur Huard.

Le Tribunal a condamne Vermeersch à *2 mois d'emprisonnement*

EN BELGIQUE

TOURNAI

TENTATIVE DE SUICIDE

Vers 22 h., une jeune fille de 17 ans, nommée Henriette Lepoivre, demeurant chaussée de Lille, s'est jetée dans l'Escaut, à proximité du Pont Notre-Dame. Un témoin se mit aussitôt en devoir de porter secours à la désespérée et réussit à la transporter sur la berge. La jeune fille a été transportée à l'Hôpital Civil, où elle a été gardée en traitement.

État civil. — **Naissances** : Edmond Racquez, avenue de Maire. — Monique Arnould, boulevard des Nerviens. — Marie-Claire Dutrieux, rue des Sœurs Noires. — Michel Février, rue Sainte-Catherine. — Gaston Poriau, rue As Poids. — Arlette Douniaux, Place St-Pierre.

Publications. — Jean Duhaut, domestique-surveillant, dom. à Froidmont, av. à Ere, maj., et Julienne Braem, ouv. de fab. de peignes, dom. à Tournai, min. — Roger Hergo, vol. de l'armée, rue de la Nys, maçon, rue St-Eloi, et Denise Boitte, Citadelle, map. et Louisa Desfrennes, tailleuse, rue de la Culture, min. — Léon fileuse, même rue, maj. — Gérard Hernould, négociant, dom. à Tournai, et Madeleine Temmerman, s.p., dom. à Schaerbeek, veuve de Louis De Keere, maj. — Paul Dussart, march. de charbon, dom. à Rongy, ép. de Louise Créteur, et Léona Copine, s.p., à Tournai, ép. div. de Léonard Dorp, maj.

Décès. — Angèle Vanderbeke 58 ans, s.p., rue Saint Piat. — Anne Damien, 83 ans, s.p., rue de l'Ecorcherie, veuve de Auguste Tiberghien. — Joseph Mesnouille, 44 ans, tapissier, rue Saint-Eloi. — Marie Richard, 76 ans, s.p., rue des Sœurs de Charité. — Angèle Evrard, 68 ans, s.p., rue Ste-Catherine, veuve de François Lebat. — Alfred Bernard, 77 ans, s.p., Chaussée de Willemeau. — Célestin Allard, 66 ans, professeur de musique, rue Saint-Martin. — Anne Mat, 54 ans, s.p., Bd Léopold, ép. de Fernand Delmotte. — Juliette Leleune, 84 ans, s.p., rue des Sœurs de Charité. — Marie Paly, 66 ans, religieuse, rue des Carmes. — Anna Ducrotois, 74 ans, s.p., rue Royale. — Louis Gémenne, 75 ans, s.p., rue du Four Chapitre. — Edmond Poquet, 81 ans, s.p., Chaussée de Lille. — Edouard Van Emmerik, 76 ans, s.p., chemin du tir à la cible.

HECSTERT-LEZ-COURTRAI

Une femme vient de mourir dans sa 103e année

Lundi matin, en présence d'une grande affluence, ont eu lieu les funérailles de Mme Virginie Verveecke, qui demeurait au café « Le Chasseur » route d'Aixeghem, à **Courtrai**. La défunte était née à Moen le 1er mars 1836 et en mars 1936, de joyeuses festivités s'étaient déroulées en l'honneur de la vénérable centenaire.

Décédée samedi dernier, elle n'avait été malade que quelques jours. L'inhumation a eu lieu au cimetière communal où la famille reçut les condoléances d'usage.

GHELUWE-LEZ-MENIN

Un bain froid. — Trompé par l'obscurité, un cycliste, M. Noël Vandenbroucke, a fait une chute dans un fossé rempli d'eau. Il a pu heureusement se tirer de sa fâcheuse position, mais il est quelque peu blessé.

COURTRAI

Boxe. — Voici les résultats de la soirée du 10 Décembre.

Amateurs, 4 rounds de 2' : Boudrez, 49 kgs (Courtrai), vainqueur au 2e round de Deraeve, 51 kgs (Mouscron). — Loosveldt, 61 kgs (C.), vainqueur au 2e round de Maillie, 62 kgs (M.). — Malfait, 60 kgs, vainqueur par abandon au 2e round de Vannieuvenhuyse, 60 kgs (M.). — Mestaagh, 73 kgs (C.), vainqueur par abandon au 4e round de Vandevelde, 73 kgs (M.).

Combats professionnnels en 10 r. de 3' : Lapère Marcel, 79 kgs (C.), vainqueur aux points de Couffaux, 79 kgs (Charleroi). — Charlier, 72 kgs, valnq. par k.-o. au 5e round de Decheemaecker, 72 kgs (Furnes).

Etat-civil. — **Naissances.** — Agnès Hoelbeke, avenue du 11 Juillet, 65. — Walter Labarque, chaussée d'Heule, 21. — Simone Libeert, chaussée d'Audenaerde, 35. — Norbert Pollet, rue de la Métairie, 10 — Didier Forêt, Boulevard de Grœninghe, 36, domicilié à Aveighem. — Arnold Louncke, enclos des Capucins, 24. Eric Ghekière, Fosselberg, 17a. — Bérénice Verhue, rue du Ruisseau 106. — Rudiger Driesschaert, avenue Hugo Verriest, 36. — Bernard Vanlaere, Boulevard St-Roch, 100. — Jacques Moreels avenue Jean Bethune, 35. — Christine Lomme, avenue du Lion de Flandre 4. — Eric Verstraete, rue de Groeninghe, 36 domicilié à Harlebeke. — Maria Verlinden, chaussée d'Audenarde, 87. — Luc Van der Veen, rue des Charrons, 4. — Antoine Vereecke, rue du Feuillage, 43 domicilié à Heule — Lucas Lacombe, Grand' Place, 23. — Maria Vanterin, rue du Canal, 37. — Monique de Jode, chaussée de Menin, 122. — Lucienne Deblauwe chaussée de Tournai, 6. — Max Delerstinder, Wrue de Groeninghe, 36, domicilié à Waereghem.

Publications. — Hubert Legrand, ajusteur à Lens (Fr.), et Yvonne Vandevelde, s.p., à Lens (Fr.). — Joseph T' Joens, électricien à Sweveghem et Rachel Debaveye, tisserande, enclos des Capucins, 18. — Richard Vanhoutte, monteur à Bisseghem et Simonne Rigole, employée, Marché au Bois, 30

Décès. — Pauline Hoste, 76 ans, veuve de Jean Claerhaut, chaussée de Bruges, 50. — Ryckoort Marie, 71 ans, rue de Sion, 12 — Romanie Soete, 56 ans, ép. de Joseph Bruynooghe, chaussée de Menin, 60. — Cyrille Lambaere, 65 ans, s.p., à Marcke. — Simonne Pigou, 24 ans, s.p., épouse de Vanlaere Michel, boulevard St Roch, 1a. — Irma Vercruysse, 61 ans, s. p., épouse de Toye Arthur, rue de la Céruse, 22. — Maurice Decoustère, 16 ans, s.p., à Cortemarck. — Hélène Vanlerberghe, 69 ans, quai du Château, 1. — Camille Billiet, 55 ans, docteur-dentiste, place du Casino, 9.

MENIN

Etat civil. — **Naissances** : Descheemaeker Johny, rue de Mouscron, 137 ; Catry Raymond, Weveighem, rue Albert, 26 ; Baekelandt Bernard, Weveighem, rue de la Belette, 156 ; Van Rode Yvette, place Vander Meresch, 10 ; Dessein Rosette, rue de Bruges, 315 ; Dekiere Marie-Louise, rue Wahis, 216 ; Seynaeve Jeanine, Weveighem, rue de la Culture ; Isebaert Louis, rue de Bruges, 12 ; Vanden Berghe Marc, rue de Reckem, 44 ; Rigolle Jean-Marie, rue de l'Agneau, 135 ; Wyseur François-Joseph, Lauwe ; Lannoy Arsène, rue de Courtrai, 544.

Publications : Calbert Achille, sapprêteur, av. de la Ferme, 40, et Verstraete Germaine, ménagère, av. de la Ferme, 40. — Cauterman Louis, coiffeur à Roubaix et Verstraete Marie-Louise, servante, rue de Bruges, 431.

Décès : Vandanabeele Hector, 66 ans, rue de Bruges, 220 ; Defleuw Roger, 15 ans, rue de Mouscron, 86 ; Vaudaele Elodie, 57 ans, ép. Dechaene Edourad, rue de Bruges, 136 ; Vanmaele Antoinette, 57 ans ép. Descheemaeker Camille, avenue du Peuple, 49.

MOUSCRON

Etat-civil. — **Naissances** : Delqueux Jean, rue Roitelet, 55 (Maternité). — Vanoostbuyse Romain, Chaussée d'Aelbeke, 191. — Bruyaux Yves, Avenue du Parc, 157 C. — Degeldère Nicole, rue du Gaz, 31 (Maternité). — Debevère Annie, rue du Christ, 44. — Calcoen Germain, rue des Prés, 3 (Maternité). — Vancottlie Michelle, rue de la Tête d'Orme, 47 — Brui Jean, rue du Beau Chêne, 88. — Flament Marie, boulevard Béaghe à Herseaux (Maternité). — Grimonprez Valère, rue de la Station, 175.

Publications de Mariages. — Dowaele Marcel, employé et Vandeghem Léontine, ménagère. — Demeulemester Arthur, boucher-charcutier et Letot, Léonore, vendeuse.

Décès. — Jacquart Louis, 42 ans, rue d'Ennetières, 43. — Spittael Julienne, 46 ans, Chaussée du Risquons Tout. — Saelens Irma, 77 ans, rue du Christ, 28.

DANS LA RÉGION

AUX ASSISES DU PAS-DE-CALAIS

L'ACQUITTEMENT des jeunes gens d'Esquerdes...

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Ils enlevèrent un volet, brisèrent deux carreaux et firent jouer l'espagnolette de la fenêtre. Ils entrèrent ainsi dans la salle du pavillon où ils procédèrent à une fouille complète. Ils découvrirent dans une armoire une vingtaine de bouteilles de vin fin et de cognac et en consommèrent une partie de suite.

L'idée leur prit de faire des pommes de terre frites. Ils allumèrent du feu, mais le récipient où se trouvait l'huile se renversa et il se produisit un petit incendie qu'ils eurent du mal à éteindre, car la fumée commençait à les asphyxier.

Avant de partir, ils brisèrent tous les meubles ; aucun d'eux ne peut expliquer ce geste incompréhensible. Ils emmenèrent une quinzaine de bouteilles de vin.

Le préjudice causé à M. Wintrebert est de 15.000 francs.

Les deux jeunes gens disent qu'ils n'avaient pas de raison de cambrioler ce pavillon et mettent leur geste sur le compte de l'ivresse.

M. LE PRÉSIDENT. — Pourquoi n'avez-vous pas avoué tout de suite ?

CLETON. — J'avais envie de le faire, mais j'ai eu peur de faire du chagrin à mes parents !..

Les Témoins

On entend d'abord M. le docteur Dublineau, qui vient dire que Dhuine et Cléton sont entièrement responsables. On entend encore MM. Wintrebert, Jollant, garde-chasse ; Vasseur, gendarme ; Merlier, et Magnier, cantonnier.

LE VERDICT

M. Petit, substitut, prononce le réquisitoire.

Ensuite, ce sont les plaidoiries de Me Legrand, pour Dhuine, et Me Bigourd, pour Cléton.

Dhuine et Cléton sont acquittés.

...et celui de la cultivatrice de Wardrecques

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

La femme Trouart, au cours de l'information, reconnut avoir déjà employé le même procédé et avoir touché ainsi différentes sommes à **Arques, Saint-Omer** et **Aire-sur-la-Lys.**

Le montant des sommes qu'elle a ainsi réussi à se faire remettre s'élève à environ 3.500 fr. qu'elle a ensuite remboursés.

La femme Trouart a avoué tous les faits et a déclaré qu'elle avait agi à l'instigation d'une dame de **Renesoure**, actuellement décédée. Mais elle affirme qu'elle a toujours été seule à falsifier les billets.

Les renseignements recueillis sur son compte ne sont pas mauvais. Toutefois, on la représente comme étant de conduite plutôt légère et comme s'adonnant à la boisson. Elle n'a pas d'antécédents judiciaires.

Examinée au point de vue mental elle a été reconnue complétement responsable de ses actes.

Les Témoins

Défilent à la barre des témoins : Mme Durlez, débitante de tabac à Aire ; Mlle Tartar, de Saint-Omer ; Mme Maillaud de Saint-Omer ; M. le docteur Dublineau, et M. Trouart, mari de l'accusée.

LE VERDICT

Après réquisition de M. Petit, substitut, et plaidoirie de Me Legrand, les jurés se retirent pour délibérer

Un verdict d'acquittement est rendu

AUJOURD'HUI MERCREDI

Deux affaires de mœurs seront jugées aujourd'hui à huis clos.

A 12 h. 30, c'est Emile Botte, 56 ans, mineur retraité à **Billy-Berclau**, qui répondra de l'inculpation d'attentats aux mœurs

A 16 h., Charles Cotrez, 21 ans, remonteur, à **Calais**, répondra de l'accusation d'attentats à la pudeur.

DEUX ARRÊTÉS DU CONSEIL INTERDÉPARTEMENTAL DE PRÉFECTURE

Le Conseil interdépartemental de préfecture a décidé que la ville de **Quesnoy-sur-Deûle** devait une indemnité de 5.000 francs aux époux Delvoye-Delannoy, par suite de retards apportés à la reconstruction d'un immeuble.

En outre la ville paiera les intérêts de ladite somme calculés à dater du 28 septembre 1932, et les dépens de l'instance.

— Notons encore qu'une requête de la Société Dumoulin-Delemer contre la Société Nationale des Chemins de Fer Français, est rejetée. Il s'agissait d'inondations dont la Compagnie des Chemins de Fer est déclarée irresponsable à la suite d'un rapport d'experts.

En marge de l'affaire de la mort tragique de M. Émile Saison, à Lille

Une protestation de la Fédération Postale

D'assez graves incidents s'étant produits, lundi soir, rue des Buisses, la commission exécutive de la Fédération Postale s'est réunie, hier, à la Bourse du Travail de Lille, et a voté la résolution suivante, qui a été adressée à la direction régionale des P.T.T. à toutes fins utiles :

« La commission exécutive, après avoir pris connaissance de la fin tragique de leur camarade Emile Saison, courrier-convoyeur au bureau de Lille-Gare, lâchement agressé dans la nuit du 3 décembre, adresse une protestation véhémente contre les provocations dont a été l'objet le personnel de Lille-Gare de la part des auteurs de l'attentat dont Emile Saison a été victime.

» Dans l'intérêt de la justice à rendre, la C.E. demande à la police et au Parquet de prendre toute mesures utiles en vue d'éviter tous nouveaux incidents.

» Décide de constituer un comité de défense des intérêts de la veuve et des deux orphelins d'Emile Saison ».

COUR D'APPEL DE DOUAI

Chambre des mises en accusation

La Cour a renvoyé mardi devant les Assises du Nord :

Henri Legland, retraité des mines à **Roost-Warendin**, accusé d'attentat aux bonnes mœurs ;

Et, devant le jury du Pas-de-Calais, Henri Leturcq, ouvrier agricole à **Lens**, auteur de violences mortelles sur son camarade de travail Victor Delabre.

L'INSTRUCTION DE L'AFFAIRE HUGUET, A LILLE

Georges Vanderdonckt, complice de l'épicier-cambrioleur a été extradé et écroué

On se souvient de l'étonnante affaire de cambriolages découverte en mars dernier, par la sûreté lilloise, et dont s'était rendu coupable un épicier tenant boutique rue de Flandres, à Lille, nommé Huguet.

L'affaire fit grand bruit en ce temps en raison des découvertes sensationnelles que fit la police. Huguet et ses complices n'avaient-ils pas entassé dans la boutique le butin provenant de plus de quatre-vingts cambriolages effectués à Lille et dans la région.

Georges Vanderdonckt, l'ex-champion cycliste, qui avait été, avec Huguet, l'un des artisans de ces méfaits, s'était empressé de prendre le large lorsqu'il connut l'arrestation du chef de file. Aussitôt, un mandat d'arrêt fut lancé contre lui par M. Cornet, juge d'instruction.

On devait apprendre, il y a quelques mois, son arrestation en Belgique. Pour utilisation de fausse carte d'identité, l'ex-champion cycliste fut condamné à un mois de prison

Sa peine étant terminée, Georges Vanderdonckt a été extradé, hier, et remis entre les mains de policiers français, qui le conduisirent au Parquet de Lille.

Le cambrioleur a subi un court interrogatoire d'identité puis a été incarcéré à la prison de Loos. Il devra maintenant rendre des comptes à la justice française lorsque son dossier, qui avait été envoyé à la chambre des mises en accusation, sera rouvert par le juge instructeur.

DERNIERE HEURE

M. CHAMBERLAIN A LANCE UN APPEL

en faveur d'un accord international qui limiterait ou réduirait les armements

« Les tentatives de domination ne sont jamais longtemps couronnées de succès et n'ont jamais contribué au bonheur des nations...

...le bonheur dépend de notre condition matérielle, on ne peut y parvenir qu'en cessant de souligner nos divergences, en recherchant les points sur lesquels un accord peut se faire ».

Ceci m'amène à un autre sujet. Durant toute ma vie politique, j'ai été un homme de parti, mais personne ne peut traverser des épreuves telles que celles qui furent mon lot au cours des mois récents, sans s'apercevoir que les aspects les plus étroits des controverses intérieures des partis ont perdu beaucoup de leur saveur et beaucoup de leur importance. Et c'est ainsi que je trouve également difficile de provoquer beaucoup de passion au sujet des différents systèmes de gouvernement indépendamment d'actions particulières, qui peuvent n'être pas nécessairement inhérentes aux systèmes.

On me dit que dans certains milieux on suppose que, parce que je suis partisan d'une entente avec les pays de dictature, je dois, par là, favoriser le système nazi ou fasciste. Si l'on veut dire que je dois favoriser un tel système dans mon pays, c'est le contraire qui est vrai.

Pour moi comme, je le crois, pour la grande majorité de mes concitoyens, la subordonation complète de l'indépendance individuelle a quelque chose qui est appelé l'Etat, mais qui signifie seulement en réalité ceux qui, pour le moment, dirigent l'Etat, serait insupportable parce qu'elle est contraire à toutes nos conceptions les plus fondamentales du cadre de la Société humaine.

Mais je reconnais parfaitement que ces idées ne sont pas universellement partagées et il ne me semble ni utile, ni désirable de critiquer les autres parce qu'ils préfèrent des systèmes qui ne nous conviendraient pas mais qui leur conviennent.

On ne doit pas cesser les relations avec un pays à cause de son gouvernement

Je voudrais faire une autre observation sur ce sujet : **L'Histoire nous enseigne qu'aucun gouvernement ne conserve toujours la même forme. Le changement peut s'effectuer lentement ou soudainement comme une explosion. Cependant, le changement, sous une forme ou sous une autre, est inévitable et il semble qu'il faille conclure de cette remarque que nous devons avoir soin de ne point rompre le contact avec un pays quel qu'il soit en raison d'un système de gouvernement, qui, avec le temps, peut subir des modifications telles qu'il peut devenir très différent de ce qui est aujourd'hui.**

L'exécution de notre programme d'armement

En dépit de nos divergences de vues sur les méthodes à employer pour atteindre les buts de notre politique étrangère, il y a pratiquement unanimité en ce qui concerne la nécessité d'accélérer l'exécution de notre programme de réarmement. Ce programme avait été conçu à l'origine pour une période de cinq ans. Sur ces cinq années, trois se sont déjà écoulées.

En fait, ce programme a été modifié de deux manières : Son exécution a été accélérée et le programme lui-même a été étendu. Ces changements ont exigé des efforts considérables.

Loin de manifester du mécontentement, le peuple de ce pays a montré qu'il était prêt à faire des efforts encore plus grands si on le lui demandait. Doit-on voir dans ce trait une preuve que notre peuple est belliqueux ? Pas le moins du monde. Il espère que ces armements n'auront jamais à être employés. Certainement, ils ne seront pas utilisés à des fins d'agression.

Cependant, nous sommes obligés de prendre toutes les mesures nécessaires pour combler toutes les lacunes qu'il peut y avoir dans notre défense nationale. Car, si j'espère que nous serons toujours prêts à discuter dans un esprit de bienveillance tout grief, toute injustice, dont on pourra arguer, c'est à la raison et non pas à la force que nous prêterons attention.

Nos préparatifs sont suffisamment avancés pour faire face aux obligations

Et nous ne pouvons oublier que nous avons des obligations non seulement envers notre population métropolitaine mais envers tous les peuples de l'Empire britannique dont nous sommes responsables et les alliés auxquels nous liont des traités. Ces obligations, nous devons être en mesure de nous en acquitter et nos préparatifs sont maintenant assez avancés pour que nous puissions affirmer avec confiance que nous sommes en mesure de le faire.

Appel en faveur d'une réduction des armements

Mais une fois de plus, je veux répéter ceci : Personne ne reconnait mieux que moi que **l'accumulation des armements**, pour quelque cause que ce soit, **doit finalement épuiser les ressources de n'importe quelle nation, ressources qui devraient être consacrées à accroître la prospérité et le bien-être de son peuple.**

Personne ne serait donc plus heureux que moi de souscrire à tout accord international qui limiterait ou réduirait les armements de toutes les puissances par voie contractuelle.

Vanité de l'ambition en tant que désir de domination

J'ai été, à plusieurs reprises, au cours de ces dernières semaines, assez sûr de m'entendre appeler « ce vieillard ». Pour ma part, je ne peux dire que je sente approcher la vieillesse. Mais à un égard au moins, la fuite du temps a laissé sa marque sur moi : c'est dans la mesure où j'ai reconnu la vanité de toute ambition, en tant que l'ambition entraine le désir de domination, **car une fois de plus l'Histoire nous enseigne que les tentatives de domination ne sont jamais longtemps couronnées de succès et qu'elles n'ont jamais contribué au bonheur des nations qui les ont faites.**

L'expérience passée nous a montré qu'il existe un force interne que révèle infailliblement la crainte de perdre la liberté. Elle s'ajoute au besoin constant d'expression nationale et rend toute domination difficile et précaire.

Le bonheur dépend de notre condition matérielle

Il me semble donc que le bonheur doit être cherché ailleurs. Il dépend en partie de notre condition matérielle, de la marge entre le degré de confort que nous nous sommes fixé pour but et celui que nous avons atteint. Mais il dépend essentiellement de notre état d'esprit, de notre liberté d'action, et de ce repos de l'esprit sans lequel aucun confort matériel ne nous apporte de satisfaction.

C'est de l'absence de cette paix de l'esprit que souffre le monde. C'est par là que la confiance est minée et que nous ne sommes plus en mesure de recueillir les avantages matériels que le progrès humain nous donne le droit de revendiquer, une fois les forces